



Convocation police suite arrestation dealer

Par Back Burner

Bonjour,

Je suis convoqué par la police suite à l'arrestation d'un dealer. Mon numéro a été retrouvé dans son téléphone ainsi que probablement des messages.

Je voulais avoir des conseils sur le discours à tenir et les choses à éviter. Je compte de toute façon être honnête car ce n'était que pour de la consommation personnelle.

Merci,

Par yapasdequoi

Bonjour,

La seule attitude raisonnable est de répondre aux questions avec précision et exactitude.
Si vous êtes inquiet, prenez un avocat.

Par Isadore

Bonjour,

Puisque vous comptez être honnête, je crois que vous avez votre ligne de conduite. Ce qu'il faut éviter, c'est de prendre les policiers et le procureur pour des idiots (comme tout le monde, ils n'aiment pas cela) et de mentir, surtout sur des points où vous pourriez être confondu.

Bref, rien d'incompatible avec l'honnêteté. Au passage "que pour la consommation personnelle", cela reste un délit, moins sévèrement puni que le trafic, mais suffisant pour avoir un casier judiciaire.

Si vous souhaitez être conseillé plus en détail, vous pouvez consulter un avocat pénaliste.

Si vous êtes dépendant, entamer des soins serait une bonne chose. Sinon, évitez au moins de confier vos données personnelles à des délinquants. C'est un coup à finir en garde-à-vue ou à voir votre maison retournée lors d'une perquisition.

Par Back Burner

Merci pour votre réponse.

Ce n'était jamais de grande quantités, mais c'était souvent partagé avec des amis. J'imagine qu'il vaut mieux dire que c'était moi seul afin d'éviter qu'il me considère comme un dealer (je n'ai jamais dealer, c'était juste du partage)

Par yapasdequoi

Il vaut mieux dire la vérité; ce sera recoupé et risque de vous nuire si vous êtes pas totalement franc.

Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute que juridiquement, il n'y a aucune différence entre "juste du partage", "dealer" et "trafic de stupéfiants". Le simple fait de proposer de la drogue à autrui même si ce n'est pas accepté, même gratuitement, est un délit distinct de la consommation.

Avant d'envisager de faire une entorse à l'honnêteté, voyez avec votre avocat. Si la police a des éléments qui vous impliquent dans une opération de "partage", ça risque de vous causer des ennuis.

Par ailleurs, quand on n'a pas l'habitude, un interrogatoire de police peut être éprouvant. Et sans vouloir vous vexer, je doute que vous ayez été plus méfiant envers vos amis qu'envers un trafiquant de drogue que vous avez contacté avec votre numéro de téléphone personnel. Vous êtes sûr de ne pas avoir laissé de traces prouvant que vous avez donné de la drogue auxdits amis ? Et que s'ils sont interrogés par la police, lesdits amis vont tous soutenir votre version de manière crédible ?

Par Back Burner

Bonjour,

Non absolument aucune trace possible de partage et c'est seulement des amis très proche. Je veux dire par la que ce n'était jamais de l'incitation. Mais dans l'idée la quantité déjà petite était divisé par 2 ou plus.

C'est la première fois que je suis dans cette situation. C'est stressant mais je me rassure quand même car c'est de la petite consommation perso et il n'y a rien de plus à trouver.

Merci en tout cas pour vos réponses